

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Energie-Partagee-le-levier-pour>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°53 > **Énergie Partagée : le levier pour une transition énergétique citoyenne**

29 janvier 2013

Énergie Partagée : le levier pour une transition énergétique citoyenne

Créée en 2010, l'association Énergie Partagée a pour objectif la réappropriation citoyenne de l'énergie et un véritable engagement collectif dans la transition énergétique par la mise en œuvre directe d'économies d'énergies et de productions d'énergie renouvelable. Dans une logique similaire à la foncière Terre de Liens axée sur le développement de l'agriculture biologique, Énergie Partagée vise à mobiliser les citoyens comme acteurs et investisseurs autour de projets écologiques à taille humaine.

Les enjeux sont parfaitement maîtrisés par un réseau associatif riche et compétent. Réseaux militants thématiques comme le Réseau "Sortir du nucléaire", le fournisseur alternatif d'électricité Enercoop ou les grandes ONG généralistes comme Greenpeace et WWF, réseaux professionnels comme le CLER, Energy-Cities et FLAME, ou encore réseaux d'experts comme Global Chance et négaWatt : chacun à sa manière sait porter les messages de la nécessaire transition énergétique. Les raisons pour lesquelles il faut engager cette dernière, ce n'est pas dans cette revue que nous allons les expliquer !

Réinventer une gestion collective et solidaire de l'énergie

Le mouvement Énergie Partagée, qui regroupe uniquement des "personnes morales" (c'est-à-dire des organisations) est ainsi né d'une convergence d'acteurs de terrain¹, qui agissent depuis de nombreuses années pour reprendre la maîtrise de notre avenir énergétique, et qui ont fait les mêmes constats et buté sur les mêmes écueils : la trop grande centralisation du système énergétique ; une répartition inégale des ressources sur la planète source de conflits ; l'accès inéquitable aux services énergétiques, aggravé par la confiscation, sous couvert d'ouverture à la concurrence de l'activité, de la fourniture d'énergie pour servir des intérêts de court terme ; la destruction organisée des services publics ; la main-mise sur nos biens communs (le vent, le soleil, l'eau, la chaleur de la terre) pour en faire des objets de spéculation et de profit maximum...

Ainsi, ces acteurs ont décidé de s'engager ensemble pour la mise en œuvre d'une vision commune de l'avenir énergétique, cadrée par une Charte : il s'agit de réinventer une gestion collective et solidaire de l'énergie, pour en garantir l'accès à tous de façon juste, équitable, et non spéculative. Cette reprise du contrôle, de ce qui nous a été confisqué depuis des dizaines d'années, a pour ambition de

remettre en adéquation les besoins et les ressources d'un territoire donné, de sortir de la logique de pillage et de recours aux solutions polluantes, prédatrices, de sortir l'énergie de la seule logique spéculative.

Enercoop propose déjà le contrôle citoyen de la fourniture d'électricité par le biais du modèle coopératif d'intérêt collectif : nous devons maintenant nous impliquer fortement dans les moyens de production aussi bien d'électricité que de chaleur, et dans les travaux d'économies d'énergie. Les compétences techniques sont là, dans le tissu associatif militant et professionnel, dans les structures locales qui possèdent un savoir faire au service des collectivités. Mais pour concrétiser les projets il faut des moyens financiers. Nous devons être propriétaires, collectivement, des moyens de production, et en assumer la gestion, dans une perspective sociale, solidaire et non spéculative.

Un nouvel outil : Énergie Partagée Investissement

Jusqu'à présent, les initiatives et expérimentations portées dans ce sens ont dû se contenter justement de l'expérimentation car les acteurs de terrain ont rarement la capacité de mobiliser suffisamment de fonds propres pour pouvoir contrôler les sociétés de production. Quand il s'agit de quelques milliers ou dizaine de milliers d'euros pour un petit toit photovoltaïque, on y arrive ; mais dès que l'on commence à s'intéresser à une autre échelle, la réglementation interdit la levée de fonds importants sans le visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le maillon manquant était l'outil financier autorisé à communiquer, permettant de mobiliser en nombre les citoyens prêts à investir selon leurs moyens.

La Nef, acteur majeur de la finance éthique et solidaire, avait déjà l'expérience de la collecte publique de fonds avec Terre de Liens, et de l'investissement dans le photovoltaïque avec le fonds spécialisé Solira. C'est donc tout naturellement que le rapprochement s'est opéré pour créer Énergie Partagée Investissement (EPI), un vaste fonds citoyen d'investissement dans les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie. Encadrée par la Charte Énergie Partagée et agréée Finansol, EPI a obtenu le 19 septembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers le visa n°11-417, l'indispensable sésame qui permet de communiquer auprès du grand public. EPI est au service des porteurs de projets citoyens, qui s'emploient à valoriser localement les ressources énergétiques en veillant à une gestion éthique des retombées économiques et sociales.

Des projets à taille humaine, un investissement solidaire

L'imagination et l'expérimentation au service de la transition énergétique... c'est parti ! Nous avons besoin de l'engagement de tous les citoyens motivés sans distinction, à hauteur de leurs capacités financières.

Parmi les premiers projets qui seront soutenus figurent :

- ▶ un parc de 4 éoliennes à Béganne dans le Morbihan financé à plus de 80 % par les citoyens, notamment regroupés en clubs d'investisseurs et Cigales2 ; il intègre d'emblée le financement d'un emploi à mi-temps pour promouvoir les économies d'énergie,
- ▶ une toiture photovoltaïque coopérative portée par l'association Vendanges d'énergie citoyenne et la commune de Villefranche sur Saône dans le Rhône,
- ▶ des ombrières photovoltaïques à La Fare les Oliviers dans les Bouches-du-Rhône avec la création d'une société d'économie mixte,

▶ trois éoliennes entre les villages de Chagny, Jonval et Bouvellemont dans les Ardennes dont la production sera vendue à Enercoop (donc hors obligation d'achat par EDF et tarifs préférentiels fixés par l'Etat),

▶ une ferme éolienne citoyenne à Clamecy dans la Nièvre avec l'association Le Varne,

et bien d'autres projets qui seront décrits sur le site internet www.energie-partagee.org

Chaque souscripteur d'une ou plusieurs parts de 100 € peut choisir de soutenir de préférence tel ou tel projet, tout en s'inscrivant dans une démarche solidaire en mutualisant les bénéfices avec un objectif de rentabilité de 4 % pour un placement sur 10 ans. Ainsi tel projet éolien très rentable permettra de compenser tel projet d'investissement dans l'isolation performante de logements, plus difficile à équilibrer économiquement. Solidarité aussi entre espaces urbains et espaces ruraux : il sera plus facile de mettre en œuvre des projets d'EnR en zone rurale, mais les investisseurs sont plus nombreux et souvent plus riches en zone urbaine...

Tout en accompagnant des porteurs de projets locaux, Énergie Partagée donne ainsi corps à la volonté de partage spatial et temporel des rentes et des bienfaits qui l'anime : entre citoyens d'aujourd'hui autant qu'entre générations présentes et futures, dans l'esprit d'un véritable "service public d'intérêt général" permettant l'accès de l'énergie à tous, dans une société apaisée et conviviale.

Votre investissement permettra de concrétiser cette transition énergétique citoyenne.

Pour Énergie Partagée : Christel Sauvage, Michel Leclercq, Marc Jedliczka

Notes :

1 : Les membres fondateurs d'Énergie Partagée : Hespul, Inddigo, Ale 08, Éoliennes en pays de Vilaine, Vents d'Houyet, Enercoop, Site à Watts, Confluences, Enercoop Ardennes Champagne, Le CLER, Les Amis d'Enercoop, la Nef.

2 : Il s'agit de Clubs d'Investisseurs pour la Gestion Alternative et Locale de l'Épargne.